



Heures de solidarités sur CDD remplacement ?

Par **Jimbo23**, le **27/07/2013** à **13:19**

Bonjour,

J'ai signé 3 contrat en CDD de remplacement de personnel pour 5 semaines au total.

Mon employeur m'a expliquer le fait que je dois effectuer 7 heures de solidarité durant mon contrat en plus de mes 35h.

Je trouve cela bizarre étant donné que je suis étudiant et donc je ne travail qu'en saisonnier, de plus rien de cela n'est stipulé dans mes contrats et aucun papier ne m'atteste a effectuer ses heures.

Ma question est donc, Dois-je effectuer ses heures de solidarités ? et comment être sur que l'argent sera bien reversé et non juste du temps de travail gagné par l'entreprise ?

Merci de votre répoonse, Cordialement.

Par **P.M.**, le **27/07/2013** à **16:41**

Bonjour,

Tout dépend si vous avez déjà effectué la journée de solidarité pour un autre employeur et si dans l'entreprise où vous travaillez, elle tombe pendant la période en CDD...

Par **pepelle**, le **27/07/2013** à **17:08**

Bonjour

Si vous avez plus de 18 ans, si vous n'avez pas effectué cette journée dans l'année avec un autre cdd, si la journée de solidarité dans l'entreprise tombe pendant votre cdd = vous vous devez de faire cette journée .